

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : DIP

Crédit : 1'000'000 francs

Année : 2026 selon les douzièmes provisoires

Objet : Ajustement subvention IHEID conformément à la convention d'objectifs 2025-2028 ratifiée par la loi 13565

Programme(s) : F05

Hautes écoles

Nature(s) : 36

Institut de hautes études
internationales et du développement

Nombre de postes : ETP

Motifs-détails : La convention d'objectifs 2025-2028 de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ratifiée par la loi 13365, prévoyait une augmentation de l'indemnité cantonale de 1 million de francs en 2026 pour assurer le bon fonctionnement et le maintien de l'excellence de l'IHEID. Une première hausse de 1 million de francs avait eu lieu en 2025.

En contrepartie, l'institut s'engageait à poursuivre ses démarches d'économies et de recherche de fonds externes, pour un montant de plus de 3 millions de francs. Les ressources cantonales et le plan d'assainissement de l'IHEID doivent permettre de résorber le déficit structurel de 5 millions.

La tranche de 1 million était inscrite au projet de budget 2026 mais ne figure plus dans le budget en douzièmes.

Les mesures d'allègement ainsi que le projet de désenchevêtrement actuellement en discussion auprès de la Confédération font peser un risque de diminution des financements fédéraux.

Afin de ne pas péjorer la situation financière de l'IHEID, le département sollicite le maintien de la tranche 2026 de 1 million de francs.

Conseil d'Etat :

2 juillet 2026



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :